



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR DES AFFAIRES FINANCIÈRES (DAF)

DU MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE

GESTION 2019

TABLES DES MATIERES

SOMMAIRE.....	2
LISTE DES TERMES CLES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	4
INTRODUCTION.....	5
1. EXECUTION FINANCIERE DES OPERATIONS BUDGETAIRES.....	6
1.1 Elaboration du budget.....	6
1.1.1 Préparation du budget.....	6
1.1.2. La modification des crédits budgétaires.....	7
1.2. Performance globale dans l'exécution du budget.....	8
1.2.1. La synthèse de l'exécution des crédits budgétaires.....	9
1.2.2. Les avances de trésorerie.....	11
1.2.3. Les régies d'avances.....	11
1.2.4. Les crédits budgétaires des structures autonomes.....	12
1.3. Régularité de la dépense.....	13
1.4. Capacité organisationnelle du DAF.....	13
2. DIFFICULTES RELEVÉES.....	13
3. RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS.....	13
BILAN DU PLAN D' ACTIONS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES DU MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE.....	14
INTRODUCTION.....	15
1. Actions Prévues.....	16
2. Actions réalisées.....	17
3. Acquis.....	17
4. Goulots d'étranglement.....	17
5. Défis majeurs à relever.....	18
6. Recommandations.....	18
CONCLUSION	18
ANNEXE: Le Rapport de la conférence budgétaire interne	19

LISTE DES TERMES CLES

- **Budget initial** : c'est le montant du budget tel que prévu par la Loi de Finances initiale. En d'autres termes c'est le premier budget notifié avant toute éventuelle modification.
- **Budget actuel** : c'est le budget à date. Il prend en compte, le cas échéant, toutes les modifications issues des différents actes budgétaires, subis par le budget initial.
- **Engagement** : C'est l'acte par lequel l'État ou un autre organisme crée ou constate à son encontre, une obligation de laquelle résultera une charge. C'est le premier acte fondamental posé par l'Ordonnateur Délégué, dans la phase d'exécution de la dépense publique, qui engage l'État. L'Engagement est matérialisé dans le SIGFiP par le bon de commande. Il commence d'abord par la 1ère validation de l'Ordonnateur Délégué, après la saisie de la demande d'engagement par l'Agent de saisie, ensuite le visa du Contrôleur Financier, la revalidation (2ième validation) par l'Ordonnateur Délégué, et prend fin par la notification du bon de commande au fournisseur.
- **Engagement émis** : c'est la 1ère validation de l'Ordonnateur Délégué dans le SIGFiP après la saisie de la demande d'engagement par l'Agent de saisie.
- **Ordonnancement** : c'est l'acte administratif par lequel, conformément aux résultats de la liquidation, l'ordre est donné au Comptable de payer la dette de l'État ou celles des autres organismes publics. L'ordonnancement résulte de l'engagement. Il n'est que la conséquence de l'engagement. L'ordonnancement est matérialisé dans le SIGFiP par le mandat de paiement. Il commence d'abord, par la 1ère validation de l'Ordonnateur Délégué, après la saisie du projet de mandat par l'Agent de saisie, ensuite le visa du Contrôleur Financier, la revalidation (2ième validation) par l'Ordonnateur Délégué, et prend fin par la prise en charge du mandat par le Comptable assignataire.
- **Mandat visé CF** : c'est le visa électronique du mandat de paiement dans le SIGFiP par le Contrôleur Financier (CF).
- **Mandat ordonnancé** : c'est la 2ème validation du mandat de paiement dans le SIGFiP par l'Ordonnateur Délégué.
- **Mandat pris en charge** : c'est le visa électronique c'est-à-dire l'acceptation électronique dans le SIGFiP du mandat de paiement par le Comptable assignataire.
- **Taux d'engagement fixé comme objectif** : c'est le rapport du montant des engagements initialement prévus comme objectif à atteindre par rapport au montant du budget actuel. Ce taux est fonction du taux de la régulation budgétaire et du plan d'engagement du Ministère.
- **Nature économique de la dépense ou ligne budgétaire** : c'est la codification sur quatre caractères numériques qui permet de classer et d'identifier par nature ou rubrique de dépenses les différents moyens des administrations. Ainsi le 1er caractère numérique représente la classe comptable de la dépense, les deux 1ers caractères représentent l'article budgétaire et les trois premiers le paragraphe budgétaire.

- **Article budgétaire** : c'est l'ensemble des deux 1ers caractères numériques de la codification de la nature économique ou ligne budgétaire.
- **Paragraphe budgétaire** : c'est l'ensemble des trois 1ers caractères numériques de la codification de la nature économique ou ligne budgétaire.
- **Montant du marché (année courante)** : c'est le montant des nouveaux marchés passés au cours de l'année de l'exercice budgétaire courant.
- **Montant réservation sur ancien marché** : c'est le montant des réservations de crédits sur marchés des exercices budgétaires antérieurs.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tenue des conférences internes.....	6
Tableau 2 : Réaménagements internes du Budget.....	7
Tableau 3 : Variation des crédits budgétaires au titre 2 par groupe de service.....	7
Tableau 4 : Variation des crédits budgétaires au titre 2 par classe comptable.....	8
Tableau 5 : Variation des crédits budgétaires au titre 3 par source de financement.....	8
Tableau 6 : Présentation de la situation globale de l'exécution des crédits budgétaires du titre 2.....	9
Tableau 7 : Situation de l'exécution globale des crédits budgétaires d'investissement (titre 3).....	10
Tableau 8 : Avances de Trésorerie (AT).....	11
Tableau 9 : Situation de l'exécution des régies d'avance (Ordres de Paiement (OP)).....	11
Tableau 10 : Transferts et subventions aux structures autonomes.....	12
Tableau 11 : Situation des rejets et différés des actes soumis au visa du Contrôleur Financier des services centraux.....	13

INTRODUCTION

Le Ministère de l'Hydraulique créé à l'occasion du remaniement ministériel du 10 juillet 2018, est issu de la scission du Ministère des Infrastructures Economiques précédemment en charge, entre autres missions, des questions d'hydraulique humaine. Ainsi, conformément au décret n° 2018 - 648 du 1er août 2018 portant attributions des membres du Gouvernement, les principales missions du Ministère de l'Hydraulique, sont les suivantes :

- Participation au suivi et à la protection des ressources en eau ;
- Gestion des infrastructures du secteur de l'eau potable ;
- Développement des infrastructures d'alimentation en eau potable en milieu urbain et rural ;
- Elaboration et suivi de la réglementation en matière d'études, de réalisation et d'exploitation des ouvrages d'hydraulique humaine.

Pour la mise en œuvre de ses missions pour l'exercice 2019, le Ministère de l'Hydraulique a bénéficié d'un budget initial de 66 743 181 390 fcfa dont :

- Personnels 766 297 649
- Biens et services 1 085 649 012
- Transferts 154 798 501
- Investissements 64 736 436 228

En cours de gestion, ce budget a évolué pour être, au quatrième trimestre, à 70 610 427 102 fcfa dont:

- Personnels 629 631 265
- Biens et services 1 157 292 660
- Transferts 220 191 517
- Investissements 68 603 311 660

Ce budget a été administré par Monsieur MAMADOU Touré, Directeur des Affaires Financières (DAF) du Ministère de l'Hydraulique, Section 50.

Au titre du quatrième trimestre de l'année 2019, l'exécution s'est située globalement à 39,19 % contre un taux attendu de 50 % (taux en relation avec la régulation budgétaire).

1-

EXECUTION FINANCIERE DES OPERATIONS BUDGETAIRES

1.1 L'élaboration du budget

1.1.1. Préparation du budget

Tableau 1 : Tenue des conférences internes

Services	Nombre total de services du ministère	Nombre de services ayant participé à la conférence	Taux de participation (en %)
Services centraux	13	13	100%
Services déconcentrés (Direction Régionales)	30	2	6,67%
SODE (ONEP)	1	1	100%
PROJET(PREMU)	1	1	100%
Total	45	17	37,78

Source : DAF/MH

La conférence interne de budgétisation du Ministère de l'Hydraulique a été préparée la DAF du Ministère de l'Hydraulique. Elle s'est tenue en présence des représentants de tous les services centraux du Ministère de l'Hydraulique, des chefs de projets conduits par l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) ainsi que ceux du PREMU.

Les services déconcentrés que sont les Directions Régionales de l'Hydraulique Humaine (au nombre de 30 au total), ont été représentées par les directions régionales d'Abidjan-Dabou et d'Agboville). (cf. Rapport en annexe)

C'est ce qui explique, le taux relativement faible de 37,78%; sinon toutes les structures du Ministères ont été représentées à la conférence budgétaire interne.

1.1.2 La modification des crédits budgétaires

Le taux de réaménagements internes :

Tableau 2 : Réaménagements internes du Budget

Groupe de Services	Nombre total de lignes du ministère (A)	Nombre de réaménagements de lignes (B)	Ratio de réaménagement (B/A*100) (en %)
Services centraux	282	207	73,40%
Services déconcentrés en gestion directe	736	31	4,21%
TOTAL	1018	238	23,38%

Source : SIGFiP

Ce taux de réaménagement interne estimé à **23,38%** s'exprime par :

- La faiblesse, voire l'absence de crédits budgétaires affectés à certains projets hydrauliques en début de gestion. Cette situation ne permet pas de prendre en compte les comptes résultant des travaux et prestations des entreprises, réalisés sur le terrain.

Au total, le ratio est faible relativement au nombre de lignes à gérer de façon globale.

Tableau 3 : Variation des crédits budgétaires au titre 2 par groupe de service

Groupe de Services	Budget Initial (A)	Budget Actuel (B)	Variation (B-A)	
			(en valeur)	(en %)
Services centraux	594 743 130	1 222 713 016	627 969 886	105,59%
Services déconcentrés en gestion directe	72 800 000	124 350 000	51 550 000	70,81%
Total	667 543 130	1 347 063 016	679 519 886	101,79%

Suite au remaniement ministériel intervenu en juillet 2018, l'Ex-MIE a été scindé en deux ministères. Le changement de dénomination : le MIE est devenu Ministère de L'Équipement et le secteur Hydraulique est devenu un Ministère à part entière dénommé Ministère de l'Hydraulique. Une provision pour imprévus hors projets a donc été constituée pour permettre des allocations de crédits aux nouveaux services du Ministère, ce suivant le nouvel organigramme.

Tableau 4 : Variation des crédits budgétaires au titre 2 par classe comptable

Classe comptable	Budget Initial	Budget Actuel	Variation (B-A)	
	(A)	(B)	(en valeur)	(en %)
Classe 2 : Comptes d'immobilisations	96 975 394	303 485 394	206 510 000	212,95%
Classe 6 : Comptes de charge	570 567 736	1 043 577 622	473 009 886	82,90%
Total	667 543 130	1 347 063 016	679 519 886	101,79%

Source : SIGFiP

Le taux de 101,79% s'explique par le volume de crédits de 412 526 870 constitué en provision pour le fonctionnement des services du Ministère de l'Hydraulique et la nouvelle répartition dont il a été objet.

Tableau 5 : Variation des crédits budgétaires au titre 3 par source de financement

Sources de financement	Budget Initial	Budget Actuel	Variation (B-A)	
	(A)	(B)	(en valeur)	(en %)
Trésor	11 576 291 525	21 662 676 507	10 086 384 982	87,13%
Don	1 232 388 305	1 232 388 305	0	0,00%
Emprunt	39 012 502 218	39 012 502 218	0	0,00%
Total	51 821 182 048	61 907 567 030	10 086 384 982	19,46%

- Au titre du 4^{ème} trimestre les crédits budgétaires du titre 3 sont passés de **51 821 182 048** à **61 907 567 030** soit une hausse de **10 086 384 982**. Cette hausse représente **19,46 %**.

Elle s'explique par : une allocation de crédits faite dans le cadre du Programme Social du Gouvernement 2019, à hauteur de 6 000 000 000 pour la réhabilitation des Pompes à Motricité Humaine. Par ailleurs, il y a eu la création de nouvelles lignes pour l'Alimentation en Eau Potable des localités de Sissédougou, de Touba, de Gbalekro et pour le Programme National d'Hydraulique etc.

- Les crédits des parts don et emprunt n'ont pas connu de variation.

1.2. Performance globale dans l'exécution du budget

1.2.1. La synthèse de l'exécution des crédits budgétaires

Tableau 6 : Présentation de la situation globale de l'exécution des crédits budgétaires du titre 2

Sources de financement	Budget Actuel (B)	Engagement (C)	Disponible sur Engagement (D)=(B)-(C)	Taux d'engagement (%)		Mandat émis (H)	Taux de mandat émis (I)=(H)/(B) x100 (%)	Mandat visé CF (J)	Taux de mandat visé CF (%)	Mandat ordonnancé (L)	Pris en charge (M)
				Exécuté (E)=(C)/(B)x100	Taux fixé comme objectif Ecart (G)=(E)/(F)						
				(F)							
Services centraux	1 222 713 016	1 080 697 197	142 015 819	88,39%	-5,94%	1 080 697 197	88,39%	1 072 897 197	87,75%	1 072 897 197	1 066 897 197
Classe 2 : Comptes d'immobilisations	269 385 394	201 943 837	67 441 557	74,96%	-11,80%	201 943 837	74,96%	201 943 837	74,69%	201 943 837	201 943 837
Classe 6 : Comptes de charge	953 327 622	878 753 360	74 574 262	92,18%	-4,29%	878 753 360	92,18%	870 953 360	91,36%	870 953 360	864 953 360
Services déconcentrés en gestion directe	124 350 000	122 573 784	1 776 216	98,57%	-1,43%	120 465 647	96,88%	120 465 647	96,88%	120 465 647	119 683 647
Classe 2 : Comptes d'immobilisations	34 100 000	33 499 623	600 377	98,24%	-1,76%	32 449 623	95,16%	32 449 623	95,16%	32 449 623	31 849 623
Classe 6 : Comptes de charge	90 250 000	89 074 161	1 175 839	98,70%	-1,30%	88 016 024	97,52%	88 016 024	97,52%	88 016 024	87 834 024
Total	1 347 063 016	1 203 270 981	143 792 035	89,33%	-5,53%	1 201 162 844	89,17%	1 193 362 844	88,59%	1 193 362 844	1 186 580 844

Le taux d'engagement sur le titre 2 estimé à 89,33 % se justifie par plusieurs causes :

- Le long processus de mise en place des services du Ministère, le décret portant organisation du Ministère ayant été communiqué courant février 2019 ;
- Les administrateurs de crédits autres que le DAF n'avaient pas encore été vite identifiés ;
- La restructuration des structures existantes (Ex : la disparition de l'ex-DGIHH et l'érection des directions territoriales en directions régionales) ;
- l'absence de câblage du SIGFIP malgré la requête d'installation introduite auprès de la DAS.

Le taux d'exécution de 89,33 % tient également compte des plafonds de consommation pour les transferts en capital tels que définis par la régulation.

La quasi-totalité des engagements a été visé par le CF et également prise en charge.

Tableau 7 : Situation de l'exécution globale des crédits budgétaires d'investissement (titre 3)

Sources de financement	Budget Actuel (B)	Engagement (C)	Disponible sur Engagement (D)=(B)-(C)	Taux d'engagement (%)		Mandat émis (H)	Taux de mandat émis (I)=(H)/(B) x100 !"#\$%	Mandat visé CF (J)	Taux de mandat visé CF (%)	Mandat ordonnancé (L)	Pris en charge (M)
				Exécuté (E)=(C)/(B)x100	Taux fixé comme objectif (F)						
!!	!!	!!	!!	!!	!!	!!	!!	!!	!!	!!	!!
Trésor	21 662 676 507	19 157 316 002	2 505 360 505	88,43%	98,40%	19 157 316 002	88,43%	19 157 316 002	88,43%	19 157 316 002	19 049 039 573
Don	1 232 388 305	0	1 232 388 305	0,00	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0
Emprunt	39 012 502 218	4 000 352 043	35 012 150 175	10,25%	100,00%	3 996 232 043	10,24%	3 887 863 446	9,97%	3 887 863 446	3 204 525 116
Total	61 907 567 030	23 157 668 045	38 749 898 985	37,41%	99,44%	23 153 548 045	37,40%	23 045 179 448	37,23%	23 045 179 448	22 253 564 689

La plupart des activités du titre 3 sont du fait de l'ONEP, SODE sous tutelle du Ministère de l'Hydraulique. Ainsi les engagements de dépenses d'investissement se font au rythme des demandes de paiement de décomptes des marchés présentées par l'ONEP. Cependant, le très faible taux d'engagement sur le titre 3 estimé à **37,41 %** se justifie par plusieurs causes :

- Le faible niveau des plafonds imposés par la régulation sur les lignes de transfert ;
- La non identification, en début de gestion, de la section 50 - Ministère de l'Hydraulique dans le SIGMAP. Les marchés approuvés étant anciennement rattachés à la Section 21, ex-Ministère des Infrastructures Economiques. Cela pose un problème de codification et de numérotation des marchés dans le SIGMAP dont le règlement a duré des semaines, rendant impossible les réservations de crédits pour l'engagement des décomptes.
- Plusieurs décomptes reçus dans les derniers jours de la clôture budgétaire n'ont pu être pris en compte.

1.2.2. Les avances de trésorerie

Tableau 1 : Avances de Trésorerie (AT)

N°	Référence (ou non) de l'AT	Objet de l'AT	Montant de l'AT	Imputation de la régularisation		Service bénéficiaire	Service chargé de la régularisation	Montant liquéfié (payé)	Montant régularisé	Reste à régulariser	Observations
				Destination	Nature						
1											
2											
Total											

Source : SIGFIP et ministère
Le MH n'a bénéficié au cours de l'exercice 2019 d'avances de trésorerie.

1.2.3. Les régies d'avances

Tableau 2 : Situation de l'exécution des régies d'avance (Ordres de Paiement (OP))

N°	Numéro OP	Objet de l'OP	Montant de l'OP	Imputation de l'OP		Service bénéficiaire	Service chargé de la régularisation	Montant liquéfié (payé)	Montant régularisé	Reste à régulariser	Observations
				Destination	Nature						
1											
2											
Total											

Source : SIGFIP et ministère
Le MH n'a pas de régie d'avance.

1.2.4. Les crédits budgétaires des structures autonomes

Tableau 3 : Transferts et subventions aux structures autonomes

Type de structure	Budget Actuel (B)	Engagement (C)	Disponible sur Engagement (D)=(B)-(C)	Taux d'engagement			Mandat émis (H)	Taux de mandat émis (I)=(H)/(B))x100	Mandat visé CF (J)	Taux de mandat visé CF	Mandat ordonné (L)	Pris en charge (M)
				Exécuté (E)=(C)/(B)x1 00	Taux fixé comme objectif (F)	Ecart (G)=(E)-(F)						
SODE (ONEP)	14 313 292 031	13 429 726 978	883 565 053	93,83%	98,35%	-4,53%	13 429 726 978	93,83%	13 429 726 978	93,83%	13 429 726 978	13 412 995 438
2731 Transferts en capital aux Sociétés d'Etat	14 248 368 926	13 409 894 135	838 474 789	94,12%	98,48%	-4,37%	13 409 894 135	94,12%	13 409 894 135	94,12%	13 409 894 135	13 393 162 595
6322 Subventions d'équilibre – Achats de biens et services	64 923 107	19 832 843	45 090 264	30,55%	70,00%	-39,45%	19 832 843	30,55%	19 832 843	30,55%	19 832 843	19 832 843
Total	14 313 292 031	13 429 726 978	883 565 053	93,83%	98,35%	-4,53%	13 429 726 978	93,83%	13 429 726 978	93,83%	13 429 726 978	13 412 995 438

Source : SIGFIP

Le taux d'engagement de 93,83 % de transferts et subventions est conforme au plafond indiqué par la régulation.

1.3. Régularité de la dépense

Acte	Soumis au visa (A)	Nombre				Taux (en %)		
		Traités (B)	Visés (C)	Différés (D)	Rejetés (E)	Visés (F)=(C)/(B)*100	Différés (F)=(C)/(B)*100	Rejetés (F)=(C)/(B)*100
Engagement	331	329	226	30	73	68,69%	9,12%	22,19%
Ordonnancement	423	411	345	38	28	83,94%	9,25%	6,81%
TOTAL	754	740	571	68	101	77,16%	9,19%	13,65%

Néanmoins les taux constatés au niveau des rejets en engagement et en ordonnancement sont dus au motifs suivants :

- Le problème des contrôles des certificats des services faits ;
- Les erreurs d'imputation constatées sur les dossiers ;
- Les insuffisances (erreurs de calcul/ d'inattention/ d'orthographe) relevées dans des dossiers de paiement de décomptes.

1.4. Capacité organisationnelle du DAF

Le plan d'engagement 2019 et un plan d'action ont été élaborés par la DAF. Il a permis d'accroître la capacité d'absorption des crédits budgétaires alloués au Ministère.

La dernière quinzaine du deuxième trimestre a vu l'organisation d'un atelier d'élaboration des documents budgétaires notamment le DPPD-PAP, avec toutes les structures du Ministère. L'objectif étant de mettre à niveau les acteurs de la gestion sur la notion de budget-programme et d'amorcer la préparation du projet de budget 2020 - 2022 (cf. rapport de la conférence budgétaire en annexe).

2- DIFFICULTES RELEVÉES

- Absence des installations du SIGFIP dans nos locaux sis à Angré ;
- Régulation budgétaire sur les dépenses du titre 2 et certaines dépenses du Titre 3 (transferts) ;
- Lenteur dans les productions des décomptes sur plusieurs projets notamment dans les parts bailleurs ;
- Plusieurs paiements directs sur la parts bailleurs n'ont pu être régularisés dans le SIGFIP ;
- Dotation budgétaire insuffisante par rapport aux besoins des nouveaux services créés ;
- Difficulté de prise en charge du personnel contractuel (pas de convention spécifique au Ministère) ;
- Insuffisance des effectifs parce que nouveau Ministère.

3- RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS

- Relèvement des plafonds à hauteur de 100 % sur les destinations budgétaires du titre 3 surtout pour les transferts et subventions ;
- Transmission dans les meilleurs délais par les maîtres d'ouvrage délégués et les maître d'œuvre publics des décomptes à la DAF pour engagement et mandatement ;
- Accélération des procédures d'attributions et d'exécution des Marchés publics ;
- Permettre le renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans la chaîne d'exécution des dépenses publics ;
- Accroître la dotation budgétaire relativement aux besoins des services nouveaux ;

BILAN DU PLAN D' ACTIONS 2019 DE LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE

INTRODUCTION

La Direction des Affaires Financières (DAF) du Ministère de l'Hydraulique est une direction rattachée au Cabinet du Ministère. Elle a pour missions principales de préparer et gérer le budget du Ministère ainsi que son patrimoine.

Seulement constituée de trois Agents en début de gestion pour assister le Directeur des Affaires Financières dans sa mission, l'effectif de la direction est aujourd'hui de 14 agents dont 10 fonctionnaires et 4 Agents contractuels.

1. ACTIONS PREVUES

Pour atteindre son objectif global qui est de veiller à une gestion efficace du budget du Ministère, la DAF s'est assignée un plan d'action qui se décline en un ensemble cohérent d'activités correspondant à des objectifs spécifiques.

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	INDICATEURS
OS1 : gérer efficacement le budget du Ministère	A1 : accroître le niveau de consommation des crédits budgétaires du Ministère	a1 : Respecter les principes de l'exécution budgétaire (régulation)	taux d'exécution
		a2 : Optimiser la consommation des crédits budgétaires pour les dépenses ordinaires	taux d'exécution
		a3 : Optimiser la consommation des crédits pour les dépenses d'investissement	taux d'exécution
		a4 : faire des rapports périodiques de la gestion (trimestriels et annuel)	Les rapports
		a5: renforcer l'effectif du personnel de la DAF	effectif par rapport à l'effectif organique
		a6: Renforcer les capacités du personnel de la DAF	Les rapports de formations
	A2 : Renforcer les capacités matérielles des structures du ministères	a1 : réhabiliter les locaux existants	Nombre de locaux réhabilités
		a2 : équiper les structures en matériels de travail	Les niveaux d'exécution des budgets de fonctionnement/Inventaire
OS2 : Préparer et élaborer le budget prévisionnel pluriannuel (2020 - 2022)	A1 : Elaborer le budget dans le cadre du budget programme	a1 : Actualiser le narratif du DPPD-PAP en fonction de la structure programmatique du Ministère	Le document actualisé
		a2 : Elaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2018	Le RAP
		a3 : organiser et tenir un séminaire pour l'actualisation et la validation du RAP	Le rapport du Séminaire
		a4 : Adresser des courriers de demandes d'expression de besoins aux directions du ministère et de la structure sous tutelle	Les courriers
		a5 : collecter les données transmises par les directions et la structure sous tutelle	données de besoins
		a6: Organiser la pré-conférence interne	rapport
		a7 : ventiler l'enveloppe budgétaire octroyée au Ministère	les enveloppes
		a8 : Saisir le projet de budget 2020 dans le système informatique dédié (SIGBUD/SIB)	système renseigné
		a9: préparer les documents pour la conférence budgétaire	documents pour la conférence budgétaire
	A2: Elaborer des projets à inscrire aux PIP	a1 : Elaborer un PIP	Le projet de PIP
		a2 : Suivre et évaluer l'exécution des projets	rapport périodique sur la réalisation des projet

2. ACTIONS REALISEES

A1-1 : accroître le niveau de consommation des crédits budgétaires du Ministère(**89%** pour le titre 2 et **37 %** pour le titre 3) ;

A1-2 : Renforcer les capacités matérielles des structures du ministère(**70%**) ;

A2-1 : Elaborer le budget dans le cadre du budget programme (**100%**)

A2-2 : Elaborer des projets à inscrire aux PIP (**20%** - encours d'élaboration)

3. ACQUIS

Le plan d'engagement 2019 et un plan d'action ont été élaborés par le DAF. Ce plan d'engagement a permis de suivre la capacité d'absorption des crédits budgétaires alloués au Ministère.

La première quinzaine du troisième trimestre (Juillet 2019) a vu l'organisation de la conférence interne du Ministère ; l'objectif étant d'élaborer le projet de budget 2020 -2022 du Ministère. Ce budget a été adopté, voté et enregistré une augmentation substantielle de plus de 43 milliards (70 172 093 486 en 2019 à 113 689 977 723 en 2020) ; soit une augmentation de 62%.

4. GOULOTS D'ETRANGLEMENT

- L'absence des installations du SIGFIP dans nos locaux sis à Angré, 9ème tranche ;
- La non-identification de la section 50, Ministère de l'Hydraulique dans le SIGMAP (jusqu'en avril 2019). Les marchés approuvés étant anciennement rattachés à la Section 21, ex-Ministère des Infrastructures Economiques. Cela a posé un problème de codification et de numérotation des marchés dans le SIGMAP. Ce qui a rendu difficile les réservations de crédits pour l'engagement des décomptes ;
- La régulation budgétaire sur les dépenses du titre 2 et certaines dépenses du Titre 3 (transferts) ;
- Insuffisance des effectifs parce que le ministère est nouveau ;
- Le problème des contrôles des certificats des services faits ;
- Les erreurs d'imputation constatées sur les dossiers, les insuffisances (erreurs de calcul/ d'inattention/ d'orthographe) relevées dans des dossiers de paiement de décomptes et lors des saisies dans le SIGFIP entraînant des rejets des dossiers de paiement.

5. DEFIS MAJEURS

- Maîtriser le nouveau mode de gestion des finances publiques pour permettre une efficacité dans la gestion des crédits budgétaires du ministère ;
- Renforcer les capacités des nouveaux agents de la DAF pour permettre leur mise à niveau face aux nouveaux défis.

6. RECOMMANDATIONS

- Permettre d'exécuter les lignes de transferts à 100 % ;
- Transmettre dans les meilleurs délais par les maîtres d'ouvrage délégués et les maîtres d'œuvre publics des décomptes à la DAF pour engagement et mandatement ;
- Célérité dans le processus d'attributions et d'exécution des Marchés publics ;
- Permettre le renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans la chaîne d'exécution des dépenses publiques ;
- Accroître la dotation budgétaire relativement aux besoins des services nouveaux ;
- Renforcer l'effectif du personnel des services.

CONCLUSION

Plusieurs difficultés d'ordre principalement technique n'ont pas permis d'atteindre un taux d'exécution optimal notamment en ce qui concerne les dépenses d'investissement. Cependant, des efforts notables ont été faits dans la tenue de l'agenda de gestion du budget tel qu'instruit par le Ministre en charge du budget.

ANNEXE: LE RAPPORT DE LA CONFERENCE BUDGETAIRE INTERNE

LE RAPPORT DE CONFERENCE BUDGETAIRE INTERNE 2019 DU MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE



Du 02 au 03 Juillet 2019 – SEEN HOTEL, ABIDJAN-PLATEAU

INTRODUCTION

Depuis 2010, à l'instar des autres Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Côte d'Ivoire a initié un programme de réforme des finances publiques aux fins d'améliorer la transparence dans la gestion financière.

Les objectifs visés par cette réforme sont les suivants :

- accroître l'efficacité de la dépense en renforçant le lien entre les stratégies sectorielles et le budget programme ;
- assurer une meilleure visibilité sur les possibilités de programmation budgétaire pluriannuelle par la mise en cohérence des différentes composantes du budget de l'État ;
- améliorer les conditions de préparation de la loi des finances.

Pour atteindre ces objectifs, les autorités ivoiriennes se sont engagées dans une stratégie de basculement du budget de moyens vers le Budget-Programme à compter du 1er Janvier 2020.

Cette spécificité qui marque la préparation du budget 2020 implique nécessairement des innovations tout au long de son processus notamment en ce qui concerne les documents et pièces devant faire l'objet d'examen au cours des discussions budgétaires.

Ainsi, le Ministère de l'Hydraulique, à travers la Direction des Affaires Financières, a procédé à l'organisation de sa conférence budgétaire interne avec l'ensemble de ses structures.

Le présent rapport retrace les différentes articulations de cette conférence.

1.DATES – LIEU – PRESENCES

La conférence budgétaire interne du Ministère de l'Hydraulique s'est tenue du mardi 02 au mercredi 03 Juillet 2019 à SEEN HOTEL, ABIDJAN-PLATEAU, sous la présidence de Monsieur Moussa DOGONI, Chef de Cabinet du Ministre de l'Hydraulique, représentant le Directeur du Cabinet.

Ont participé à la conférence, les structures suivantes :

- le Cabinet ;
- l'Inspection Générale (IG) ;
- les Services Centraux du Ministère (DAF, DPSSE, DAJR, DAEP, DH, DRH, DCP) ;
- les Services rattachés au Cabinet (SCRIP, SITIC, SCI, CPMP) ;
- les Services Extérieurs (les Directions Régionales d'Abidjan-Dabou et d'Agboville) ;
- l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) ;
- PRICI/PREMU.

Etaient également présents pour l'occasion les correspondants du Ministère de l'Hydraulique des structures suivantes :

Pour la Direction Générale du Budget et des Finances :

- la Direction de la Reforme Budgétaire et de Modernisation de la Gestion Publique ;
- la Direction du Budget de l'Etat ;
- Le Contrôle Financier.

Pour la Direction Générale du Plan :

- la Direction de la Programmation des Investissement Publics.

La liste des participants est jointe en annexe.

La conférence s'est déroulée sur deux jours selon les étapes suivantes :

● Jour 1

- 1.ouverture ;
2. session de formation sur le budget programme ;
3. session de présentation de la fiche d'expression des besoins de responsables d'unités opérationnelles ;
4. travaux en atelier pour le remplissage des fiches d'expression des besoins ;

● Jour 2

5. travaux en atelier pour l'élaboration du DPPD-PAP suivant les Programmes ;
6. travaux en plénière ;
7. cérémonie de clôture.

2. OUVERTURE

Deux allocutions ont marqué l'ouverture de la conférence budgétaire interne.

Monsieur Mamadou TOURE, Directeur des Affaires Financières (DAF) du Ministère de l'Hydraulique, dans son mot de bienvenue, a remercié le Chef de Cabinet, représentant le Directeur de Cabinet pour sa présence effective à la conférence. Il a également remercié l'ensemble des participants pour la qualité de leurs présences ainsi que les personnes ressources des Ministères en charge du Budget et du Plan, venus accompagner le Ministère dans la conduite des travaux.

Prenant la parole à la suite du DAF, le Chef de Cabinet, Monsieur Moussa DOGONI a remercié et félicité la Direction des Affaires Financières (DAF) pour avoir créé un cadre d'échange autour des prévisions budgétaires du Ministère. Il a relevé la confiance que le Ministre de l'Hydraulique, Monsieur Laurent TCHAGBA, accorde à l'ensemble des acteurs de la gestion de son département avant de les inviter à contribuer à la production de documents de qualité en vue d'une bonne participation à la conférence budgétaire.

3. PRESENTATION, EXAMEN ET ANALYSE DES FICHES D'EXPRESSION DES BESOINS

Dès l'entame de cette étape, Monsieur MAMADOU TOURE, le DAF, a informé l'ensemble des participants sur la disponibilité de l'enveloppe budgétaire 2020 et a communiqué sa structure. A sa suite, Monsieur ACHI Franck, Sous Directeur du Budget et de la Comptabilité à la DAF du Ministère de l'Hydraulique, a présenté la méthodologie de travail et le chronogramme y afférant.

Les différentes structures du Ministère, représentées à cette conférence budgétaire interne, se sont alors succédées pour présenter leurs expressions de besoins, selon l'ordre suivant :

☒ JOUR 1

- l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) ;
- la Direction des Affaires Juridiques et de la Réglementation (DAJR) ;
- la Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- la Direction de la Planification, des Statistiques, du Suivi et de l'Evaluation (DPSSE) ;
- les services extérieurs (Directions Régionales d'Abidjan-Dabou et d'Agboville) ;
- l'Inspection Générale (IG) ;
- le Service de la Communication et Relations Publiques (SCRIP)
- le Service de l'Informatique et des TIC (SITIC) ;
- la Direction de l'Alimentation en Eau Potable (DAEP) ;
- la Direction de la Coordination des Projets (DCP) ;
- la Direction de l'Hydrologie (DH) ;

☒ JOUR 2

- le Cabinet ;
- l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) ;
- la Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP) ;
- le Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU/PRICI) ;
- le Service de la Coopération Internationale (SCI).

4. RECOMMANDATIONS

Les présentations des fiches d'expression des besoins par les unités opérationnelles traduisant leurs prévisions budgétaires se sont suivies d'échanges et de plusieurs recommandations.

Pour l'essentiel, il s'agissait pour une unité opérationnelle donnée, d'agréger les activités en deux ou trois, pour prendre en compte l'ensemble de ses besoins prévisionnels.

Toutes les activités qui décrivent ces besoins budgétaires prévisionnels vont in fine constituer la matrice d'actions du budget programme 2020-2022 du Ministère.

CONCLUSION

Deux mots de fin ont été respectivement dits par le DAF et le Chef de Cabinet.

Le DAF a, en premier, traduit sa fierté au regard des échanges qui ont enrichi les travaux et des contributions qualitatives des participants. Il a réitéré ses remerciements à l'endroit du Cabinet de par la présence du Chef de Cabinet et aux participants notamment, aux Correspondants du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et du Ministère du Plan et du Développement.

Quant au Chef de Cabinet, présidant la séance, il a également félicité la DAF et remercié l'ensemble des participants pour le dévoué qu'ils ont mis dans la production des documents.

Par ailleurs, Il a invité les experts du Budget et du Plan à traduire la reconnaissance du Ministère de l'Hydraulique à leurs hiérarchies. Aussi, a-t-il invité les Unités Opérationnelles à consolider leurs argumentaires pour la conférence budgétaire à venir.

C'est dans une ambiance conviviale qu'il a clos la Conférence budgétaire interne 2019 du Ministère de l'Hydraulique.

Fait à Abidjan, le 5 juillet 2019

Le Secrétariat

